

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2012-26 en date du 04/04/2012 approuvant des travaux dans le bâtiment du commerce multi-service :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 Avril 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 01 Mars 2012, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

M. Pascal BABAUDOU a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	2	11	13	13	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, GILLES Dominique, DESROCHE Roger, BABAUDOU Pascal, BERGER Thierry, COUSTY Gilles, DUCHEZ Michel, HARGE Andrée, PAGO Corinne.

Représentés : DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude, PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger.

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au changement de gérant du commerce du bourg, il s'avère nécessaire de faire des travaux de remise à niveau de cet équipement. Il conviendrait notamment de procéder à l'installation d'un rideau métallique et de grilles de protection.

Le montant des travaux à réaliser a été estimé à 5000,00 € TTC. Un plan de financement de l'opération pourrait être établi comme suit :

- Coût du projet	5 000,00 €
- Subvention du Conseil Général (20%)	835,00 €
- TVA récupérée en année n+1	775,00 €
- Fonds propres	3 390,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant que le relais multi service reste le dernier commerce de proximité,
Considérant le projet présenté et le plan de financement proposé,

APPROUVE le montant des travaux à réaliser soit 5 000,00 € TTC,

MANDATE le Maire pour demander l'attribution de subvention après de

- La Préfecture de la Haute-Vienne dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
- Le Conseil Général de la Haute-Vienne dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux.

Fait à La Geneytouse, le 10 Avril 2012



Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS